

# LA GAZETTE

# **JUMIÉGEOISE**

N° 10 - 2021 Octobre 2021

# Réunion du Conseil Municipal Jeudi 14 octobre 2021 à 20h30 à la Mairie

# **HORAIRES DE LA MAIRIE**

Du lundi au samedi de 9h à 12h et les lundis, mercredis et vendredis de 14h à 17h30. Tél.: 02.35.37.24.15. / E-Mail:

mairie.jumieges@wanadoo.fr - Site: www.jumieges.fr

Le maire et ses adjoints reçoivent tous les samedis matins. Un élu est joignable au 02.35.37.24.15 le week-end. Prochains samedis de permanence le 9 et 23 octobre 2021



# **OCTOBRE ROSE**

La Commission Animations et le CCAS reconduisent la participation de la commune de Jumièges à l'opération "Octobre rose" pour la sensibilisation à la prévention du cancer du sein.



<u>Samedi 2 octobre</u> sur le marché vente de bougies, de plantes fleuries et de rubans roses au profit de la Ligue contre le cancer (3€ la bougie ou plante).

<u>Samedi 9 octobre</u> marche au départ de la salle de tennis de Yainville.

F. LAGUERRE - S. ROUQUETTE

# **७**OCUEILLETTE DE POMMES OCUEILLETTE DE POMMES OCUEILLETTE DE POMMES

Vendredi 24 septembre, cueillette des pommes du verger communal avec les enfants de l'école maternelle. Atelier compote.... Puis chacun est reparti avec son petit sac de pommes....







# THE STREET OF THE STREET

# **PARTICIPATION CITOYENNE**

Les principaux objectifs de la démarche :

- Établir un lien régulier entre les habitants d'un quartier, les élus et les représentants de la force publique ;
- Accroître la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance d'appropriation ;
- Renforcer la tranquillité au cœur des foyers et générer des solidarités de voisinage.

Le dispositif « participation citoyenne » sera mis en place prochainement dans la commune.

Pour en parler nous vous convions à une réunion avec la Gendarmerie

le Mercredi 13 octobre 2021 à 18h à la salle des fêtes

(Port du masque obligatoire)



# **CCAS**

# RENTRÉE EN SECONDE ET TRANSPORT SCOLAIRE ÉCOLES DE JUMIÈGES

Le CCAS <u>accorde une allocation d'entrée en seconde générale, technique ou en apprentissage</u> aux jeunes de Jumièges, et participe au paiement de l'abonnement de transport scolaire de des écoles de Jumièges, (sur présentation du justificatif de paiement de la Métropole)

Pour bénéficier de ces avantages, il suffit de vous présenter en Mairie <u>impérativement avant le 30 novembre 2021</u> munis soit du certificat d'inscription, soit du justificatif de paiement de la Métropole pour le transport, ainsi que d'un RIB. Toutes les demandes seront refusées après cette date.

#### REPAS OU COLIS DE FIN D'ANNÉE

Si vous êtes né(e)s en 1956 et que vous n'avez pas reçu de courrier, pour vous inscrire au repas ou à la distribution de colis, nous vous invitons à nous contacter ou venir vous manifester en Mairie.



# PLU on vous en dit PLUs

#### LES MARES

Les mares identifiées au règlement graphique sont préservées.

Tous travaux ayant pour effet de modifier une mare identifiée doivent faire l'objet d'une déclaration préalable.

Toutes occupations et utilisations des sols qui s'opposeraient à la préservation ou à l'intégrité des mares sont interdites.

Le comblement ou remblaiement total ou partiel des mares est interdit.

Un espace tampon inconstructible de 5 m par rapport au sommet de la berge de la mare doit être respecté.

Les travaux d'aménagements ayant pour but la *restauration* ou l'amélioration de la fonctionnalité écologique de la mare, ainsi que les travaux liés à la défense incendie ou à la lutte contre les inondations sont autorisés.

# MÉDIATHÈQUE



Horaires d'ouvertures : (avec le pass sanitaire)
Le mardi de 16h à 18h30, le mercredi de 10h à 12h et 14h à 18h30, les jeudis et vendredis de 16h à 18h30, le samedi de 10h à 12h

#### Samedi 16 octobre à 14h30

Mme M-J BERNANOSE-VAN GHELUWE, habitante de Jumièges, viendra présenter son dernier ouvrage : « Ils manquent toujours à l'Appel » un témoignage passionnant et émouvant sur la déportation.

### Mercredi 20 octobre de 14h à 16h (Festival Terres de Paroles)

Atelier d'écriture et d'illustration pour enfants dès 8 ans autour de l'ouvrage « La révolte des animaux moches » de Coline Pierré Gratuit pour les jumiégeois. Se munir d'une paire de ciseaux et d'un bâton de colle. Réservation au 02.32.10.87.07

Pour tous renseignements, contactez Barbara au 09.71.24.75.36. ou par mail <u>bibliotheque.jumieges@wanadoo.fr</u>

B. NOËL

# A.C.L.J.

### **ACTIVITÉS HEBDOMADAIRES:**

Dates de reprise des activités, salles du Clos du Chouquet à Jumièges. Inscriptions sur place :

Yoga: Le mercredi de 18h15 à 19h45 Gym: Le lundi de 18h15 à 19h45 Le vendredi de 9h30 à 10h30

Le vendredi de 18h15 à 19h15 (Step GV)

#### Atelier couture:

Le mercredi de 20h à 22h

Renseignements par téléphone au 06.77.39.39.71.

G. CAMPARD

# **COURS DE DESSIN**

NOUVEAU! Cours de dessin-peinture ou dessin manga Vous aimeriez vous initier à la peinture avec un artiste confirmé? Vous peignez seul et aimeriez des conseils?

Vous êtes passionné de manga?

Nous proposons de mettre en place des cours de peinture ou dessin en fonction du nombre de personnes intéressées.

Les cours auraient lieu le mercredi ou le samedi matin.

Si vous avez envie de tenter l'aventure, veuillez-vous faire connaître par mail auprès de <a href="mailto:syl.rouquette.mairie@gmail.com">syl.rouquette.mairie@gmail.com</a> en précisant :

- Adulte, ado ou enfant
- Peinture, dessin ou dessin manga

Nous vous tiendrons au courant de l'avancée du projet.

S. ROUQUETTE ET S. DULIEU

# A.C. – P.G. – C.A.T.M. et Combattants d'Indochine

Assemblée Générale le <u>19 octobre 2021 à 14h</u>
Salle Roland Maillet

- Préparation du 11 novembre 2021 et du 5 décembre 2021 à Jumièges cette année.
- Inscription pour le repas avant le 1<sup>er</sup> novembre 2021
- Informations diverses
- Questions diverses

C. SALMON

# **AMICALE DES RETRAITÉS**

#### PROJET de SORTIE le jeudi 18 Novembre 2021

Déjeuner Spectacle au « CABARET Le Petit Bichou » à Dives Sur Mer.

Ouvert à tous (Amicalistes ou non) avec le PASS SANITAIRE Départ en Autocar Hangard sur la Place de Jumièges (heure à préciser)

Prix en fonction du nombre de participants :

Base pour TOUS

Pour 49 personnes inscrites : prix de 77 € par personne Pour 45 : 81 €, pour 40 : 83 €, pour 35 : 85€, pour 30 : 91 € Au prix de base et selon le nombre retenu, **le prix sera minoré de 20€ pour les adhérents.** 

Pour toute inscription, il sera demandé un acompte par chèque qui ne sera pas encaissé (pour réservation) et sera rendu pour un chèque définitif ou complémentaire début Novembre

Pour les adhérents : 30€. Pour les non adhérents : 50€.

S'inscrire rapidement pour la réservation et ainsi prévoir le tarif retenu : auprès de Mme DECONIHOUT au 09.83.24.94.48, Mme ANQUETIL au 02.35.37.47.33 et Mme BOUTARD au 02.35.37.27.18.

Nous rappelons aux personnes inscrites au REPAS ANNUEL du Dimanche 31 Octobre 2021 à 12 heures à la salle des Fêtes de Jumièges, qu'il vous sera demandé de présenter le pass sanitaire à l'entrée comme la règlementation nous y oblige.

C. ANQUETIL

# TRÉSORERIE DE DUCLAIR

Les activités de la Trésorerie de Duclair sont transférées au SGC de Maromme-Déville depuis le 1er septembre 2021.

Le guichet de DUCLAIR est donc fermé depuis le 27/08/2021 à 12h00.

Des permanences sont assurées à la Mairie de Duclair les mardis et jeudis de 9h à 12h et de 14h à 16h depuis du 7 septembre.

De plus, pour les questions relatives à l'impôt, il convient de se connecter sur impôts.gouv.fr ou de contacter le 0 809 401 401 du lundi au vendredi de 8h30 à 19h.

Pour les questions concernant les produits locaux, contacter le Service de Gestion Comptable de Maromme-Déville au 02.35.74.20.21.

Enfin, il est également possible de régler par carte bancaire ou espèces auprès des buralistes partenaires ( factures avec QR codes) ou en ligne sur payfip.gouv.fr si la collectivité l'a mis en place.

# **RAM**: activités pour les tous petits

Jeudi 21 octobre de 9h à 11h Jeudi 25 novembre de 9h à 11h

Réservation: au 02 35 05 93 70 - Courriel: ram@letrait.fr

# **CHASSE FORÊT DE JUMIÈGES**

Dimanche 10 octobre Lundi 18 octobre Dimanche 24 octobre

# **HAIES**

# <u>Articles de loi du code civil sur l'obligation de taille et d'élagage des propriétaires riverains</u>

Les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie). Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens EDF, France Télécom et l'éclairage public.

# Respecter les distances minimales (Article 671 du code civil) les distances à respecter sont les suivantes :

- Pour les plantations de plus de 2 mètres : distance d'au moins 2 mètres de la limite séparative
- Pour les plantations de moins de 2 mètres : distance est fixée à 0,50 mètre de la limite séparative

La distance se calcule du milieu du tronc, de l'autre côté c'est la limite séparative qui sert de point de mesure. Si les terrains sont à des niveaux différents, les hauteurs des plantations sont mesurées par rapport au niveau du terrain où elles sont plantées.

#### Vos plantations empiètent sur le domaine public

L'élagage du branchage des arbres peut être dicté par le souci de la sécurité des personnes qui empruntent une voie publique, communale ou départementale. Aussi les maires peuvent être amenés, au titre de leur pouvoir de police, à exiger des propriétaires qu'ils procèdent à l'élagage des plantations riveraines d'une voie publique.

- Il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de deux mètres du domaine public (article R 116-2-5° du Code de la voirie routière).
- Au-dessus d'un chemin rural (article R161-24), les branches et racines des arbres qui avancent sur son emprise doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. Les haies doivent être conduites à l'aplomb de la limite des chemins ruraux.
- La responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée si un accident survenait en raison de la violation des dispositions relatives aux plantations en bordure d'une voie publique.

La mairie peut faire procéder aux travaux d'office aux frais du riverain, après mise en demeure par lettre recommandée avec AR et restée sans effet. Chaque préfet peut dans son département, prendre par arrêté des dispositions de lutte contre les incendies. Il peut aussi prendre des dispositions imposant aux propriétaires un débroussaillage aux abords de leur propriété.

## MESSES DE LA PAROISSE SAINT PHILIBERT

Samedi 2 octobre : 18h30 Messe à Ste Marguerite s/ Duclair Dimanche 3 octobre : 10h30 Duclair (messe des Familles)

Samedi 9 octobre : 18h30 Messe à St Paër Dimanche 10 octobre : 10h30 Duclair

Samedi 16 octobre : 18h30 Messe à Jumièges

Dimanche 17 octobre : 10h30 Duclair Samedi 23 octobre : 18h30 Messe à Epinay Dimanche 24 octobre : 10h30 Duclair

Samedi 30 octobre : 18h00 Messe à Anneville

Dimanche 31 octobre : 10h30 Duclair

Lundi 1<sup>er</sup> novembre : 10h30 Messe à Jumièges (Messe de la Toussaint)

Mardi 2 novembre : 19h00 Duclair (Messe pour les défunts)

O. PORTAIL



# POSTE MÉTÉO RELEVÉ DU MOIS D'AOÛT 2021

Pluviomètre: 55,6 mm

Cumul de l'année : 653 mm (excédent 30,6%)

<u>Températures sous abri</u>:

La plus basse : 9,8° le 28, la plus élevée : 29,3° le 14.

### **CHRONIQUE DU MOIS**

Événements climatiques, un cycle naturel?

La grande tornade du 13 juillet 1788 balaie la France, le vent s'engouffrant d'Ouest en Est comme un immense couloir.

Elle s'est abattue aussitôt et a martelé champs et plaines en moins de huit heures : des grêlons gros comme des noix. De la Charente à l'Escaut, ce ne sont plus que blés et seigles anéantis, onze mille vitres du château de Rambouillet sont à terre. Le Poitou, la Touraine, la Beauce, la Picardie ont disparu sous des trombes d'eau; toitures arrachées, arbres déracinés et chaumes noyés en quelques minutes : l'orage s'est transformé en cyclone.

Devant l'ampleur de la catastrophe, le Roi envisage la création d'une loterie afin de venir en aide aux provinces sinistrées.

L'hiver qui suivit fut rude, accentuant au printemps des troubles dus à la crise de subsistance, fait précurseur de la Révolution (entre autres...).

Le responsable, P. DESHAYES.

# **SPECTACLES DE L'ÉTÉ**

Dernier spectacle gratuit : Théâtre par la Compagnie Alchimie. Samedi 23/10 à 14h30 dans la cour de l'école.

# **PETITES ANNONCES**

Urgent recherche une location immobilière pour 3 personnes, nous possédons un Chihuahua. Contact Tony Dutilleul 06 68 02 15 72

#### Vente directe à la ferme

(Face à l'église) Siret 404 513 384 000 10 Poules, poulets, pintades, canards et œufs.

Préparation sur commande, le cas échéant, livraison domicile. Disponible au détail, foin et paille en petits ballots : 02.35.37.94.88 E-mail : deshayes46@orange.fr

Mise en page : Mairie de Jumièges

# **RÉSIDENCE AUTONOMIE**

Vous avez 60 ans et plus ? Vous habitez Jumièges, Yainville ou Mesnil sous Jumièges ? N'hésitez pas à venir nous rejoindre!



Après nos noces de diamant M. et Mme BOULEUX Fernand, submergés de toutes vos bonnes intentions nous provoquant une grande béatitude, restera une percée lumineuse dans les ténèbres des réseaux sociaux et producteur de zizanie grand merci à toutes et tous avec les félicitations aux acteurs de la cérémonie.

Le Monde en Cy

# Babysitting/Cours de remise à niveau

Je m'appelle Lola, j'ai 18 ans et suis étudiante en sciences de l'éducation à la rentrée prochaine.

Je vous propose mes services pour du babysitting ou des cours de remise à niveau. Je suis actuellement en cours de formation BAFA et je suis titulaire du PSC1. Ayant le permis de conduire et une voiture personnelle, je peux me déplacer facilement.

Je suis sérieuse, responsable, patiente et calme. Je peux proposer des activités variées aux enfants.

N'hésitez pas à me joindre pour plus de renseignements au 06.71.69.40.70.